



Rupture brutale de relation commerciale

FTI Consulting assiste régulièrement des entreprises confrontées à des problématiques de rupture brutale de relations commerciales (article L442-1 du Code de commerce).

Nos experts financiers interviennent aussi bien au stade précontentieux (évaluation des risques financiers, durée du préavis raisonnable) que dans la phase judiciaire (évaluation du préjudice, préparation de rapport d'expert).

« Grâce à notre expérience et à la connaissance de la jurisprudence applicable, nous proposons une évaluation robuste des enjeux financiers rencontrés dans les contentieux de rupture brutale »

SITUATION

Un groupe international de conseil et d'ingénierie faisait appel à un prestataire externe pour la gestion multi-sites de son parc informatique (infogérance).

A la suite de l'arrêt de la relation, le prestataire a assigné son ancien client, alléguant que la rupture aurait été brutale (du fait d'un préavis jugé insuffisant) et que la baisse du volume d'affaires sur les dernières années constituerait une rupture brutale partielle.

Le prestataire réclamait un préjudice de près de dix million d'euros sur ces fondements.

NOTRE RÔLE

FTI Consulting est intervenu en tant qu'expert du défendeur pour analyser les réclamations de son ancien client.

Nos travaux ont porté sur les aspects suivants :

- identification des sources d'écart sur le volume d'affaires réalisé
- analyse de l'évolution historique du flux d'affaires et des facteurs expliquant les fluctuations d'une année sur l'autre (prestations ponctuelles, crise sanitaire, etc.)
- revue des critères d'appréciation de la durée du préavis : durée de la relation, poids du chiffre d'affaires, caractéristiques du secteur d'activité, stipulations contractuelles, etc.
- analyse du taux de marge historique et des coûts économisés à la suite de la rupture
- analyse des résultats de l'appel d'offres au terme duquel l'ancien prestataire n'a pas été retenu

Nous avons également préparé un rapport d'expertise, présentant de manière pédagogique nos analyses et conclusions, qui a été communiqué au tribunal.

NOTRE IMPACT



Nos experts disposent d'une connaissance approfondie de la jurisprudence très dense en matière de rupture brutale de relation commerciale.

Cette expérience leur a permis d'analyser le préjudice dans toutes ses composantes et d'en faire une estimation robuste et documentée.

Au final, les juges ont réduit de 95% la réclamation de la partie demanderesse.

Nos analyses ont également permis d'identifier des avances de trésorerie devant être compensées avec la condamnation résiduelle.



ROMAIN LORTAT-JACOB

Managing Director

+33 (0)6 17 69 46 17

romain.lortat-jacob@fticonsulting.com

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de FTI Consulting, de sa direction, de ses sociétés affiliées ou de ses autres collaborateurs.

FTI Consulting est une société internationale de conseil aux entreprises aidant les organisations à anticiper et gérer les changements, les risques ou les contentieux d'ordres financiers, juridiques, opérationnels, politiques, réglementaires ou encore de réputation. Avec plus de 7 800 employés répartis dans 31 pays, les professionnels de FTI Consulting travaillent en étroite collaboration avec leurs clients pour anticiper, éclairer et surmonter les défis complexes qu'ils affrontent et tirer le meilleur parti des opportunités qui se présentent à eux.

©2023 FTI Consulting, Inc. Tous droits réservés. [fticonsulting.com](https://www.fticonsulting.com)